



COMMISSION DE DISCIPLINE

PROCÈS-VERBAL N° 13.25.26

RÉUNION PLÉNIÈRE DU 27.01.2026

DECISION DE LA COMMISSION

Affaire n°1 :

HERSOISE / SAVE ET GARONNE – Senior – Départemental 3 – Poule B – du 22.11.2025

Pour le club HERSOISE

1 mois de suspension ferme de toutes fonctions officielles à compter du 02.02.2026
Motif : Dissimulation de preuves

3 mois de suspension ferme de toutes fonctions officielles à compter du 02.02.2026
Motif : Dissimulation de preuves et tentative de coup à joueur en dehors de la rencontre

2 matches de suspension ferme + 2 matches de suspension avec sursis au terrain de l'équipe Senior 1 à compter du 09.02.2026
Motif : Manquement au devoir de sécurité

Désignation d'un Délégué Officiel à la charge du club pour toutes les rencontres à domicile de l'équipe Senior 1.

Désignation de 3 Arbitres Officiels et d'un Délégué Officiel à la charge du club pour la rencontre retour.

Affaire n°2 :

POINTIS INARD / PYRENEES SUD COMMINGES 3 – Senior – Départemental 5 – Poule A – du 23.11.2025

Pour le club POINTIS INARD

Rétabli dans ses droits à compter de ce jour

2 matches de suspension ferme de toutes fonctions officielles à compter du 04.12.2025
Motif : Comportement excessif au cours de la rencontre aggravé de par sa fonction de Capitaine

Match perdu par pénalité à l'équipe
Motif : Responsable de l'arrêt de la rencontre

Pour le club PYRENEES SUD COMMINGES

1 match automatique + 3 matches de suspension ferme de toutes fonctions officielles
Motif : Brutalité à joueur au cours de la rencontre à l'occasion d'une action de jeu

1 match de suspension ferme de toutes fonctions officielles à compter du 04.12.2025
Motif : Comportement excessif au cours de la rencontre

Match perdu par pénalité à l'équipe
Motif : Responsable de l'arrêt de la rencontre

Désignation de 3 Arbitres Officiels et d'un Délégué Officiel à la charge des deux clubs pour la rencontre retour.